

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL D'AGEN

DONNEZ UN SENS À VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE : CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DU CRDA

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Agen (CRDA) est un établissement d'enseignement de la musique et de la danse classé par l'État. Il est le seul établissement musical et chorégraphique du Lot-et-Garonne habilité à délivrer des diplômes nationaux.

Ouvert au plus grand nombre dès l'âge de 4 ans, il propose des formations initiales et des parcours dans une trentaine de disciplines musicales et chorégraphiques mêlant classique, contemporain, jazz aux musiques amplifiées, électroniques, et musiques du monde. Il offre également une formation à orientation professionnelle pour qui souhaite embrasser une carrière artistique.

Près d'une trentaine de professeurs-artistes dispensent un enseignement de qualité à 650 élèves dont 50% sont originaires d'Agen, 33% d'autres communes de l'agglomération, 12% d'autres communes du département et 5% originaires de départements limitrophes. Irriguant en profondeur notre ville et son environnement, par le biais notamment de manifestations musicales et chorégraphiques ouvertes au grand public, il est le lieu où de très nombreux jeunes ont pu s'ouvrir et s'ouvrent à de belles carrières professionnelles ou à de durables passions.



LA TAXE D'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses nécessaires au développement de la formation initiale pour l'enseignement technologique et professionnel. Elle est due par toutes les entreprises employant au moins un salarié et soumises à l'impôt sur les sociétés, ou à l'impôt sur le revenu au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux. Si, pour vous, le versement de cette taxe d'apprentissage est obligatoire, pour le CRDA elle peut représenter une aide essentielle.

Les entreprises doivent verser une partie de leur taxe d'apprentissage, dite "hors quota", à l'établissement de formation technologique et professionnelle de leur choix. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Agen est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage.

PROFITEZ DE VOTRE LIBERTÉ :

SOUTENEZ LE CRDA EN LUI VERSANT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Votre soutien est essentiel et permettrait d'améliorer l'offre et les conditions d'enseignement des élèves tels que :

- l'enrichissement du parc instrumental
- l'achat de partitions et d'ouvrages
- l'acquisition de matériels électroniques dans le cadre du nouveau DEM en musiques actuelles amplifiées...

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Pour être assuré que le versement soit bien effectué auprès du CRDA, donnez précisément vos instructions d'affectation sur le formulaire de votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA) en indiquant comme bénéficiaire "Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Agen".

VOTRE CONTACT

Jacky LHIVER

Directeur

du Conservatoire

à Rayonnement

Départemental

d'Agen

05 53 66 34 41

jacky.lhiver@agen.fr

